



**CAPa JP  
Apprentissage**

# **CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

**Jardinier - Paysagiste**

**Ouvrier(e) du paysage**

**Ouvrier(e) des espaces verts**

**Agent(e) d'entretien des parcs et jardins**

## UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE

EN 2 ANS OU 3 ANS

- Un diplôme national reconnu
- Une expérience professionnelle approfondie
- Des liens étroits avec les acteurs du territoire
- Une insertion directe dans le marché du travail



## UNE FORMATION QUI DONNE LES CLÉS POUR

- S'insérer dans une filière professionnelle
- Utiliser le matériel en sécurité
- Entretenir le matériel et les équipements
- Organiser son travail à partir des directives du responsable
- Réaliser les travaux en autonomie

## ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

- **Au centre de formation :**

35 h de cours par semaine (du lundi au vendredi)  
12 semaines complètes par an

- **Au sein de l'organisme employeur :**

Toutes les semaines hors formation se déroulent chez l'employeur.

- **Pour l'apprenti :**

Une posture professionnelle (ponctualité, politesse, respect des consignes, capacité à travailler en équipe, à s'adapter ...) est indispensable pour réussir son insertion dans le monde du travail.



### CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- Ou avoir 15 ans révolus et avoir suivi une classe de 3ème
- Réorientation : parcours personnalisé après étude du dossier
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un organisme du secteur de l'aménagement (collectivités, entreprises).

# CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en modules généraux et professionnels.

Chaque unité capitalisable (UC) correspond à deux capacités. Toutes les capacités sont évaluées.

## BLOCS DE COMPETENCES - UNITES CAPITALISABLES GENERALES

### **UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

### **UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

### **UCG 3 : Interagir avec son environnement social**

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

## BLOCS DE COMPETENCES - UNITES CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES

### **UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager**

- Entretenir la végétation
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

### **UCP2 : Réaliser des travaux d'aménagement paysager**

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

### **UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

## UC SPECIFIQUE AU CENTRE DE FORMATION

UCARE : Multiplication des végétaux (travaux de pépinière)

LE +

Un secteur dynamique, avec une augmentation du nombre d'entreprise et des actifs. Des perspectives d'emploi réelles à l'issue de la formation, avec des possibilités d'évolution de carrière au sein des entreprises du paysage pour les salariés de confiance.



## DEMANDE D'INSCRIPTION

Suivez la procédure sur : <https://agricampus.fr/formations-par-apprentissage/> (rubrique "devenir apprenti")

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Délai d'accès à la formation d'environ 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage
- Accessibilité au public en situation de RQTH  
Référente handicap : Fabienne Lambert-Paone : fabienne.lambert-paone@educagri.fr
- Durée de la formation à l'UFA : 400 h/an
- Modalités pédagogiques : pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé (entretien, visite d'entreprise, bilan de parcours)
- Outils pédagogiques : mise en situation professionnelle, visites de site, partenariats avec les acteurs de la filière
- Modalités d'évaluation :  
Unités Capitalisables (UC)  
Obtention du diplôme par validation de toutes les UC
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation  
Pour accéder aux blocs de compétences :  
[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)
- Taux de réussite : 72% Hyères et 73 % aux Arcs (session 2022)

## POURSUITES D'ÉTUDES

- Brevet professionnel agricole
- Bac professionnel agricole



 32, Chemin Saint-Lazare  
83400 Hyères

 04.94.01.35.55

 secretariat.ufa.hyeres@gmail.com



 Route de Sainte Cécile  
"Les Magnanarelles" - BP 30  
83460 Les Arcs sur Argens

 04.98.10.40.10

 apprentissage.lesarcs@agricampus.fr

 [agricampus.fr](https://agricampus.fr)

